

FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

LOCALISATION

✓ Côtes d'Armor-Morbihan, Bretagne

SUPERFICIE

✓ Surface totale de l'AAC : 114 000 ha

SAU de l'AAC : 79 800 ha (70% de la surface totale)

NOMBRE D'AGRICULTEURS

√ 1800 exploitations agricoles

CONTEXTE AGRICOLE

 Contexte: polyculture élevage, avec une orientation laitière forte, avec présence d'ateliers hors sol (porc et volailles)

✓ Cultures principales : céréales, maïs, prairie

QUALITÉ DE L'EAU

 Concentration en nitrates : dépassements du seuil des 50 mg/l dans le cadre du plan gestion.

✓ Problématique principale : nitrates

MASSE D'EAU

- ✓ Prise d'eau de surface (Canal de Nantes à Brest)
- Parcelles profondes sur schistes avec une lame d'eau drainante entre 300 et 400 mm.
- Caractère stratégique : captage d'un réseau d'interconnexion départemental, prise d'eau secondaire (22% des prélèvements)

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

✓ Captage prioritaire Grenelle

✓ Plan d'actions volontaire (pas de mobilisation du dispositif 7SCE)



Historique de la démarche de protection du captage

2003 : arrêté préfectoral : 1ère autorisation exceptionnelle de maintien du 1er plan de gestion à l'exploitation de la prise, non-conforme pour les nitrates échéance de retour à la conformité au 31 décembre 2006

2007 : nouveaux dépassements du seuil de 50 mg/l en nitrates (13 % du temps).
Demande de renouvellement de l'Autorisation exceptionnelle sollicitée fin 2008 avec un plan de gestion actualisé.

2009: classement Grenelle

2010: mise en place d'un plan d'actions agricoles (2010-2012)

2012-2014: plan d'actions triennal,

2014-2018 : contrat territorial des bassins versants de l'Oust Moyen, Oust Amont et Lié

Acteurs impliqués

- Maîtres d'ouvrages: Syndicat du Grand Bassin de l'Oust, CIDERAL (Communauté de Communes de la région de Loudéac), Chambres d'agriculture du Morbihan et des Côtes d'Armor
- Animateur de la démarche : Syndicat du Grand Bassin de l'Oust
- Partenaires: Eau du Morbihan (syndicat départemental), Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Régional de Bretagne, Conseils départementaux du Morbihan et des Côtes d'Armor, Organisations Professionnelles Agricoles
- Financeurs: Eau du Morbihan, Agence de l'eau Loire Bretagne, Conseil Régional de Bretagne, Conseils départementaux du Morbihan et des Côtes d'Armor, Chambres d'agriculture du Morbihan et des Côtes d'Armor

■ Description de la démarche

Un plan d'action basé sur l'accompagnement individuel :

Le conseil individuel aux exploitants est axé sur l'approche économique : le diagnostic ecoenvironnement. Suite à un diagnostic-projet Eco-Environnemental, prenant en compte la triple performance, les exploitants sont accompagnés sur trois ans par les prescripteurs mobilisés .

Les actions suivantes sont mises en place dans le département du Morbihan. La démarche vient de débuter sur le territoire de l'AAC appartenant aux Côtes-d'Armor.

Actions agricoles :

- Actions nitrates: suivi-accompagnement triennal sur les assolements et les rotations (nombre d'agriculteurs: 30), suivi-accompagnement sur les systèmes fourragers (nombre d'agriculteurs: 52), conseil stockage
- Actions aménagement du paysage : Breizh Bocage (programme de plantations de talus et de haies)
- Actions MAEC: informations, accompagnement individuel

Outils de sensibilisation et communication :

- Organisation de journées portes ouvertes « <u>Innov'action</u> » en 2014 : événement annuel organisé par les Chambres d'agriculture
- Organisation de journées de sensibilisation : couverts végétaux, mises aux normes, démonstration de matériel,
- Diffusion de 6 lettres d'informations (depuis 2010)



Viser la triple performance des exploitations dans un contexte contraint

« Nous étions à deux doigts de passer en bassin versant contentieux concernant l'aire d'alimentation du captage de la Herbinaye. Nous avons eu la chance d'être dans un plan d'action volontariste qui est beaucoup moins contraignant. Il faut donc que les agriculteurs poursuivent les efforts engagés », déclare Laurent Kerlir, Président de la Chambre d'Agriculture du Morbihan, lors d'une réunion d'information sur le captage Grenelle de la Herbinaye le 1^{er} décembre 2014. En 2004, le taux de nitrates était de 70 mg/L, en 2014, il est de 45 mg/L. L'Agence Régionale de Santé confirme la tendance à la baisse constatée depuis plusieurs années mais appelle à la vigilance sur la situation qui reste encore fragile avec des teneurs proches de 50 mg/L, qui sont susceptibles d'être dépassées.

Le plan d'actions, basé sur le volontariat, est centré sur l'approche individuelle : le diagnostic projet écoenvironnemental. Laurent Kerlir insiste sur ce point : « pas d'environnement sans approche économique. » Les agriculteurs volontaires rencontrent un technicien de la Chambre d'Agriculture pour faire le point sur leurs pratiques agro-environnementales mais aussi leur système d'exploitation dans ses dimensions techniques et économiques. A l'issue de ce point « zéro », l'agriculteur et le technicien estiment ensemble, pour les 3 ans à venir, les besoins d'évolution de conduites et/ou de systèmes pour limiter au maximum les fuites d'azote vers le milieu aquatique. Puis ils mesurent l'investissement lié à ces modifications.

Claudine Picaud, agricultrice à Buléon, témoigne : « le diagnostic a mis en évidence une pression pâturage élevée sur les prairies temporaires mais la contrainte du parcellaire et le volume de lait à produire par rapport à la surface totale de l'exploitation ne permettent pas d'envisager plusieurs systèmes fourragers. Ainsi, pour réduire l'impact environnemental de notre élevage nous pouvons soit réduire le temps de présence au pâturage, soit augmenter les surfaces pâturées. Nous avons opté pour la seconde solution car nous voulons garder un système relativement économe. Mais il n'y a pas de surface disponible et accessible aux animaux à ce jour. Nous avons donc été accompagné par la Chambre d'Agriculture pour redimensionner les paddocks, rénover et créer des chemins... et ainsi nous avons réduit notre pression pâturage de 20 % ».

CONTACTS

Dominique Loubère, responsable du service Environnement de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne.

dominique.loubere@morbihan.chambagri.fr

Caroline Cornet, animatrice territoriale sur les bassins versants de l'Oust pour la Chambre d'Agriculture du Morbihan.

LIENS UTILES

Site web de la Chambre d'agriculture du Morbihan :

http://www.agriculteurs56.com

La démarche Diagnostic-Projet Eco-Environnemental

Une dynamique locale et multi-partenaires pour permettre à chaque agriculteur de contribuer positivement aux objectifs de qualité d'eau sans remettre en cause l'équilibre économique de leur exploitation :

- Des agriculteurs informés : articles de presse, réunions d'informations, courriers ciblés suivi d'un contact téléphonique par un agent de la Chambre d'agriculture. Animation d'un Comité de Développement Agricole rassemblant les responsables locaux des réseaux syndicaux et de développement, relais d'information sur le territoire.
- Des prescripteurs mobilisés : délégation de la prestation de suiviaccompagnement suite au Diagnostic-Projet Eco-Environnemental : contractualisation de 6 conventions de partenariat, plaquette de présentation de la démarche à disposition des conseillers, coordination et animation d'un comité des prescripteurs par la Chambre d'Agriculture.
- Des agriculteurs engagés : 41 % des exploitations situées en sous-bassins versants identifiés comme prioritaires au vu de leur contribution en flux de nitrates se sont engagées volontairement dans la démarche.
- Un engagement de changement de pratiques : 64 % des exploitations diagnostiquées souscrivent un suivi-accompagnement, avec le prescripteur de leur choix, pour faire évoluer leur systèmes ou leurs pratiques.
- Une amélioration de la qualité de l'eau : pas de dépassement du seuil des 50 mg/l depuis le 6 mars 2013. Le pic maximum enregistré depuis est de 45 mg/l.

Qu'est-ce qu'on en retient?

Des exploitations agricoles qui présentent de bonnes performances techniques, une bonne rentabilité économique, des annuités maîtrisées et une marge de sécurité permettant de faire face aux aléas mais pas de financer des investissements non productifs.

Des exploitations agricoles qui conduisent la fertilisation et gèrent les couverts végétaux avec efficacité mais qui présentent généralement un risque de fuite d'azote vers le milieu aquatique lié aux rotations culturales et à la pression pâturage. A noter que les capacités de stockage des effluents organiques sont suffisantes au regard de la réglementation mais offrent peu de marges de manœuvre agronomiques si développement de la production laitière.

Facteurs de réussite

- Une implication forte des responsables professionnels agricoles, emmenés par le président de la Chambre d'Agriculture, relayée par la mobilisation des agents dans la promotion de la démarche.
- •Une mobilisation des organisations techniques (groupements, coopératives, laiterie...)
- Une méthode de conduite d'entretien semi-directif et un outil de calcul des indicateurs adapté qui s'appuie sur des références scientifiques (Territ'eau) pour aborder la problématique azote à l'échelle de l'exploitation avec concision et pédagogie.
- Une prise en charge financière intégrale indispensable pour les agriculteurs qui nécessite un auto-financement par la Chambre d'Agriculture (20%)
- •Une mobilisation d'équipe pluri-disciplinaire pour répondre au besoin d'appui technico-économique des agriculteurs (animateur territorial, conseiller d'entreprises, conseiller lait, conseiller agronomie, conseiller bâtiment, conseiller environnement, appui et orientation des responsables consulaires)

Limites

- L'énergie à mobiliser pour mettre en mouvement l'ensemble des partenaires
- La mise en œuvre des actions foncières, difficile à mettre en place

Perspectives

Déployer l'outil diagnostic projet pour d'autres territoires.

Prolonger la réflexion sur le développement des filières bois et méthanisation des effluents d'élevage pour consolider la reconquête de la qualité de l'eau avec une

















